Nations Unies E/CN.18/2004/10

Conseil économique et social

Distr. générale
2 mars 2004
Français
Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts
Quatrième session
Genève, 3-14 mai 2004
Point 4 a) iv) de l'ordre du jour provisoire*
Application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts et du plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts : progrès réalisés dans la mise en oeuvre : suivi, évaluation et rapports, concepts, terminologie et définitions

Suivi, évaluation et rapports, concepts, terminologie et définitions

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Les propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) et du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) qui ont trait au suivi, à l'évaluation et aux rapports, et aux concepts, à la terminologie et aux définitions préconisent d'améliorer les évaluations et la diffusion d'informations sur les forêts à l'échelon national, de renforcer les capacités en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des données, d'améliorer et de rationaliser les rapports sur les forêts établis pour les besoins de la communauté internationale, et de parvenir à une interprétation commune des définitions relatives aux forêts.

On a enregistré des progrès continus dans l'inventaire et l'évaluation des ressources forestières nationales, en particulier dans les pays en développement. L'éventail des informations recueillies s'est élargi et leur diffusion s'est améliorée. L'utilisation de données fournies par les images satellite et de systèmes de collecte de données en mode continu s'est accrue avec l'avènement de nouvelles technologies.

* E/CN.18/2004/1.

04-25760 (F) 160304 260304

On dispose d'une somme d'informations plus complète sur les forêts et la gestion forestière au niveau mondial, en particulier grâce au Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales. Toutefois, de vastes lacunes subsistent et la quantité d'informations requise pour les besoins nationaux et internationaux s'accroît. Dans nombre de pays en développement, le manque de moyens matériels et financiers est un facteur qui entrave la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information. Plusieurs organismes internationaux aident les pays à se doter de capacités mais des efforts supplémentaires sont nécessaires.

Dans le cadre d'une initiative collective visant à rationaliser les rapports relatifs aux forêts destinés à des structures internationales, les membres du Partenariat sur les forêts ont analysé les besoins en la matière et conçu un portail Web qui facilite l'accès aux rapports nationaux. Ils se proposent de mettre au point un cadre commun pour une meilleure gestion de l'information, l'objectif étant de contribuer à réduire la charge imposée aux pays en matière de présentation de rapports. Deux réunions d'experts consacrées à l'harmonisation des définitions liées aux forêts, qui ont enclenché un processus multipartite pour harmoniser les définitions et homogénéiser leur emploi, ont été organisées en 2002. Les travaux se poursuivent, y compris ceux qui visent à harmoniser les termes fondamentaux en espagnol et en français et à clarifier la terminologie relative aux caractéristiques des forêts naturelles et des forêts créées par l'homme et au faible couvert forestier.

Le présent rapport donne des indications sur les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans l'application des propositions d'action GIF/FIF sur le sujet considéré et présente des suggestions pour l'avenir.

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–4	3
II.	Généralités	5–8	4
III.	Progrès accomplis dans la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF qui ont trait au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports, et aux concepts, à la terminologie et aux définitions	9–36	6
IV.	Moyens de mise en oeuvre	37–46	14
V.	Conclusion	47–53	17
VI.	Points à examiner	54	18

I. Introduction

1. Le programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts prévoit un examen de l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) et du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) qui ont trait au suivi, à l'évaluation et aux rapports, et aux concepts, à la terminologie et aux définitions lors de la quatrième session du Forum. Les concepts, la terminologie et les définitions figuraient également à l'ordre du jour de la deuxième session du Forum[1]. Le présent rapport porte sur l'application des propositions d'action connexes du GIF/FIF et des décisions adoptées à la deuxième session. Il examine également les moyens d'exécution, principalement les dispositifs mis en place pour le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports, et des questions d'actualité.

2. Les critères et indicateurs de gestion durable des forêts, qui sont utilisés, entre autres, aux fins du suivi, de l'évaluation et de l'établissement des rapports, font l'objet d'un point distinct à l'ordre du jour de la quatrième session. La mise en oeuvre des propositions d'action connexes du GIF/FIF est analysée de façon approfondie dans le rapport du Secrétaire général établi au titre de ce point (E/CN.18/2004/11) et n'est donc pas examinée dans le présent document.

3. Les questions liées au suivi, à l'évaluation et à l'établissement des rapports, entre autres principales fonctions du Forum[2], seront également examinées à la quatrième session au titre du point 5 e) de l'ordre du jour (travaux intersessions), notamment : a) les résultats de la réunion du Groupe spécial d'experts sur les méthodes et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports (E/CN.18/2004/2) et b) la proposition relative à un processus qui doit faciliter l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts (E/CN.18/2004/12).

4. Le présent rapport a été rédigé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les sources d'information suivantes ont été utilisées : rapports nationaux adressés au Forum des Nations Unies sur les forêts à sa quatrième session, qui étaient disponibles au moment de la rédaction; rapports sur les réunions pertinentes organisées à l'initiative de pays et d'autres réunions, notamment la Réunion du Groupe d'experts internationaux sur le suivi, l'évaluation et les rapports sur les progrès réalisés pour la gestion viable des forêts, qui s'est tenue à Yokohama (Japon) en 2001[3], la Conférence internationale sur la contribution des critères et indicateurs pour la gestion forestière durable : perspectives futures, qui s'est tenue à Guatemala en 2003[4], la réunion sur les enseignements tirés des activités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports concernant l'application des propositions d'action du GIF/FIF, qui s'est tenue à Viterbo (Italie) en 2003 dans le cadre d'une initiative de pays à l'appui du Forum[5] et la Consultation d'experts sur les critères et indicateurs de gestion durable des forêts, qui s'est tenue à Cebu aux Philippines en 2004[6]; travaux de membres du Partenariat sur les forêts relatifs à la rationalisation des procédures d'établissement des rapports sur les forêts et à l'harmonisation des définitions[7]; et renseignements complémentaires recueillis auprès d'autres membres du Partenariat sur les forêts et de diverses organisations.

II. Généralités

5. Le Groupe intergouvernemental sur les forêts et le Forum intergouvernemental sur les forêts ont constaté que les activités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sur les forêts revêtaient une importance capitale pour les pays aux fins d'une bonne planification et de la formulation d'une politique rationnelle dans le domaine des forêts. Dans leurs propositions d'action, ils demandent que l'on s'attache à améliorer l'évaluation des ressources forestières et la diffusion d'informations sur ces ressources à l'échelon national, à harmoniser les définitions liées aux forêts et à rationaliser les systèmes d'information et d'établissement de rapports relatifs aux forêts en simplifiant et en accélérant les procédures, en réduisant les coûts et en améliorant l'utilité des informations pour les décideurs, en vue d'alléger la charge imposée aux pays à cet égard.

6. Le tableau ci-après énumère et résume les propositions d'action du GIF/FIF qui ont trait au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports, ainsi qu'aux concepts, à la terminologie et aux définitions. Les résumés présentés ne renvoient pas à un texte négocié et ils ne visent pas non plus à remplacer un texte négocié; il s'agit simplement de faciliter l'analyse de la mise en oeuvre des propositions d'action.

Résumé des propositions d'action du GIF/FIF qui ont trait au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports, et aux concepts, à la terminologie et aux définitions

Nature de l'action préconisée	*Proposition(s) d'action*
Collecte et diffusion d'informations nationales sur les forêts	
Améliorer l'évaluation des ressources forestières nationales et assurer une large diffusion des informations relatives à la gestion durable des forêts	GIF 46b, GIF 89b, FIF 17a, FIF 17b
Amélioration des systèmes internationaux d'établissement de rapports et d'informations sur les forêts	
Améliorer et rationaliser les systèmes d'établissement de rapports et d'information pour faciliter la collecte, la vérification, la synthèse, l'interprétation et la diffusion des informations sur les progrès réalisés dans la gestion durable des forêts et les ressources financières requises à cette fin	GIF 89d, GIF 89e, GIF 115e, GIF 78a, GIF 78b, GIF 78c, GIF 89g, FIF 18, FIF 19a, FIF 30d, FIF 142c
Concepts, terminologie et définitions	
Formuler un ensemble de définitions, acceptables au niveau international, des principaux termes liés aux forêts et à la gestion des forêts, y compris l'évaluation des ressources forestières, les critères et indicateurs de gestion durable des forêts, le faible couvert forestier,	GIF 58a, GIF 89f, (GIF 115d), FIF 89, FIF 122a

Nature de l'action préconisée	*Proposition(s) d'action*
Formuler un ensemble de définitions, acceptables au niveau international, des principaux termes liés aux forêts et à la gestion des forêts, y compris l'évaluation des ressources forestières, les critères et indicateurs de gestion durable des forêts, le faible couvert forestier, les forêts plantées et les catégories de zones protégées	GIF 58a, GIF 89f, (GIF 115d), FIF 89, FIF 122a
Moyens d'exécution (renforcement des capacités)	
Fournir une assistance aux pays en développement pour renforcer leurs capacités en matière de collecte d'informations et d'établissement de rapports sur les forêts	FIF 17e, FIF 19b, FIF 17a

7. À sa deuxième session, le Forum des Nations Unies sur les forêts est parvenu aux conclusions suivantes au sujet de la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF relatives aux concepts, à la terminologie et aux définitions :

- Une interprétation commune des concepts, de la terminologie et des définitions liés aux forêts est importante pour accroître la comparabilité et la compatibilité des données forestières;
- Les pays sont soucieux de réduire les doubles emplois dans les exigences internationales en matière de présentation de rapports;
- La mise au point et l'exécution de programmes forestiers nationaux et les travaux relatifs aux critères et aux indicateurs ont permis de mieux comprendre les concepts, la terminologie et les définitions;
- Le dialogue international, y compris la réunion qui a été organisée à Yokohama (Japon)[3] à l'initiative de plusieurs pays, la rencontre d'experts sur l'harmonisation des définitions liées aux forêts à l'usage des différentes parties prenantes[8] et la Conférence internationale (qui devait se tenir en 2003) sur les critères et indicateurs de gestion durable des forêts[4], est extrêmement utile.

8. Les recommandations ci-après ont été adoptées lors de la session[9] :

Le Forum :

- A invité les membres du Partenariat sur les forêts à faire fond de leurs travaux pour parvenir à une interprétation commune des concepts, de la terminologie et des définitions et à lui soumettre un rapport intérimaire à sa troisième session;
- A invité les pays et les membres du Partenariat sur les forêts à accélérer leurs travaux sur les concepts, la terminologie et les définitions concernant le faible couvert forestier;
- A invité les membres du Partenariat sur les forêts à simplifier les exigences en matière de présentation de rapports et à synchroniser, dans la mesure du possible, leurs cycles de présentation de rapports afin de réduire la charge imposée aux pays à cet égard.

III. Progrès accomplis dans la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF qui ont trait au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports, et aux concepts, à la terminologie et aux définitions

9. Des progrès appréciables ont été réalisés dans nombre des domaines d'activité liés au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports. On mentionnera par exemple les améliorations enregistrées dans l'évaluation des ressources nationales, y compris l'élargissement de la portée des ensembles de données sur les forêts, la poursuite des travaux relatifs à l'élaboration et à l'utilisation de critères et d'indicateurs pour la gestion durable des forêts, à l'expansion du Programme mondial d'évaluation des ressources forestières et à l'harmonisation des termes et des définitions liés aux forêts, le lancement d'une initiative visant à simplifier les procédures de présentation de rapports sur les forêts et à réduire la charge imposée aux pays à cet égard, ou encore le renforcement des capacités nationales en matière de collecte, d'analyse et de diffusion d'informations sur les forêts. Ces questions sont examinées plus en détail ci-dessous.

A. Tendances et nouvelles questions concernant l'application des propositions relatives à la collecte et à la diffusion d'informations sur les forêts

1. Plan national

10. Dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour améliorer la rentabilité, l'efficacité et l'utilité des activités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sur les forêts, les pays :

- Utilisent mieux les systèmes d'information et d'établissement de rapports existants;
- Ont recours à des méthodes originales pour réunir des informations, notamment en faisant appel à des sources locales;
- Centralisent des informations provenant de sources multiples, y compris de sources extérieures au secteur forestier;
- Échangent des informations sur les concepts, les méthodes et les expériences acquises;
- Déterminent les besoins en matière d'information dans le cadre du programme national sur les forêts;
- Distinguent les informations nécessaires à la gestion des forêts de celles requises pour la politique forestière;
- Établissent des corrélations plus étroites entre les évaluations des ressources forestières nationales, les critères et indicateurs de gestion durable des forêts et les programmes forestiers nationaux;
- Améliorent la coordination entre les organismes nationaux qui recueillent, utilisent ou diffusent des informations sur les forêts;

- Accordent une importance fondamentale au suivi systématique des opérations sur le terrain pour la collecte de l'information;
- S'appuient sur les connaissances des pays qui ont une longue expérience en matière de suivi systématique;
- Rendent les informations plus accessibles et plus disponibles;
- Associent plus activement les parties prenantes au suivi, à l'évaluation et à l'établissement des rapports aux niveaux national, régional et mondial.

11. Un grand nombre de pays ont amélioré régulièrement les informations et les statistiques recueillies dans le cadre de l'inventaire et de l'évaluation des ressources forestières nationales. Les données sont utilisées essentiellement pour la définition des politiques nationales, la planification de la gestion forestière, la planification des investissements dans l'industrie forestière et des achats de bois d'oeuvre, la recher0che sylvicole et la certification des forêts. Elles ont aussi d'autres usages et sont exploitées de plus en plus pour des besoins internationaux, par exemple aux fins de la réalisation d'analyses et d'évaluations mondiales et régionales et de l'établissement de rapports scientifiques ou de rapports ayant trait aux politiques.

12. Quelques pays ont indiqué, dans les rapports présentés au Forum à sa quatrième session, qu'ils avaient renforcé les liens entre les évaluations et les inventaires de leurs ressources forestières nationales, leurs programmes nationaux sur les forêts et les ensembles de critères et indicateurs relatifs à la gestion durable des forêts. C'est un élément positif qui dénote une volonté de rattacher plus étroitement le processus de collecte d'informations pour les besoins liés à la formulation des politiques nationales à ceux qui doivent permettre de suivre les avancées sur la voie d'une gestion durable des forêts. Toutefois, nombre de pays ont souligné la nécessité d'une surveillance plus cohérente et plus systématique sur les forêts au niveau national et d'un meilleur accès aux connaissances les plus récentes sur la gestion du patrimoine forestier en vue d'améliorer la formulation des politiques dans ce domaine.

13. Outre les données qu'ils recueillent traditionnellement (par exemple sur les essences et le volume de bois), nombre de pays réunissent des informations sur de nouveaux paramètres tels que la santé des forêts, les incendies de forêts, le carbone fixé et les produits forestiers non ligneux. On cherche également à recueillir de nouvelles informations quantitatives et qualitatives sur certains aspects de la diversité biologique, par exemple sur les principaux habitats, le pourrissement du bois, les arbres qui subsistent dans les coupes de régénération et les caractéristiques des sites, des sols et des paysages.

14. Les images satellite constituent une nouvelle source de données pour la cartographie et la surveillance des forêts. Les inventaires établis à partir de ces images peuvent permettre d'élargir le champ des bases de données statistiques et de suivre plus facilement l'évolution de la couverture des sols. Utilisée en complément des mesures au sol, la télédétection constitue également un outil utile de classification de l'utilisation des terres. L'interprétation des images aériennes ou satellites facilite par ailleurs les inventaires sur le terrain, qui restent indispensables car la télédétection à elle seule ne peut fournir l'ensemble des informations nécessaires à l'élaboration des politiques nationales en matière de forêts.

15. En dépit des progrès encourageants enregistrés dans plusieurs domaines, de nombreux pays, en particulier les pays en développement, ne disposent toujours pas d'informations fiables au niveau national. Par exemple, pour l'édition 2000 de l'Évaluation des ressources forestières de la FAO (FRA 2000), les informations fournies par 61 % des pays en développement, représentant 25 % des ressources forestières du monde en développement, ne reposaient que sur des avis d'experts ou sur cartes approximatives et erronées. En outre, si de nombreux pays réalisent des inventaires de leurs ressources forestières, peu de choses ont été faites pour évaluer les autres zones boisées, bien qu'elles fournissent des produits et services essentiels, en particulier dans les pays où la couverture forestière est peu importante. En outre, la plupart des pays n'accordent guère d'attention à la collecte d'information sur les produits et les services forestiers non ligneux, alors que l'utilisation et la vente de ces produits et services par les ménages sont essentielles dans de nombreuses régions, notamment dans les zones rurales des pays en développement. Dans leurs rapports au Forum des Nations Unies sur les forêts, les pays ont souligné la nécessité de mieux connaître la diversité biologique et les aspects économiques et sociaux des forêts, et de diffuser plus largement des informations à ce sujet.

16. La quantité et la qualité des informations disponibles dépendent de la capacité de chaque pays à collecter ces informations, et de leur volonté à cet égard. Les ressources financières limitées disponibles font que la collecte d'information est en concurrence avec de nombreuses autres priorités nationales. Avant d'investir dans ce domaine, il est donc indispensable de déterminer avec soin le type d'information dont ont besoin les décideurs, et il faut que les informations ainsi recueillies aient un intérêt manifeste. La quantité et la qualité des informations dépendent également des partenariats constitués pour la collecte des informations et la mesure dans laquelle celles-ci sont partagées. Les inventaires sont parfois réalisés en partenariat entre le service national des forêts et le secteur privé, y compris la filière bois et les propriétaires privés. Une telle collaboration encourage les propriétaires à communiquer des informations détaillées sur leurs ressources forestières.

17. Les besoins de plus en plus importants d'informations mises à jour annuellement ont conduit certains pays à réaliser des inventaires permanents, c'est-à-dire à mettre à jour leurs bases de données à chaque fois que de nouvelles informations sont recueillies. Dans ce système, un certain pourcentage des superficies est analysé chaque année.

18. Plusieurs pays utilisent de manière très efficace l'Internet pour diffuser largement l'information et permettre au public d'y avoir facilement accès. La démocratisation a favorisé l'accès du public à l'information, mais il reste néanmoins des problèmes à cet égard dans de nombreuses régions du monde. En dépit des progrès réalisés grâce aux technologies modernes, la diffusion de l'information et l'accès à cette information restent limités dans un certain nombre d'autres pays, en particulier les pays en développement et en transition, notamment en raison de la « fracture numérique ». Pour certains pays, la communication à des mécanismes internationaux d'informations collectées lors des inventaires peut être freinée par le fait que ces informations ne sont disponibles que dans la langue du pays.

19. Plusieurs organisations internationales, et notamment la FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), et la Banque mondiale ainsi que divers programmes bilatéraux d'assistance appuient les efforts des pays pour améliorer les activités d'inventaire et de surveillance. Par exemple, la FAO aide les pays à

organiser des évaluations au moyen d'inventaires systématiques (mesures biophysiques, gestion, utilisation et utilisateurs des ressources nécessaires pour une planification plus efficace) sur des sites retenus comme échantillons. Ce type d'inventaire est actuellement réalisé dans cinq pays en développement et des demandes d'assistance ont été reçues d'une quinzaine d'autres.

2. Plan International

20. L'évaluation des ressources forestières mondiales réalisée par la FAO fournit périodiquement des informations sur ces ressources, leur gestion et leurs utilisations, principalement sur la base des données communiquées par les pays. La FRA 2000 fait le point de l'étendue et de l'état des forêts dans 212 pays et régions (territoires, protectorats, etc.[10]). Elle a été réalisée en collaboration avec divers organismes intergouvernementaux (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, OIBT et Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement) et en collaboration avec un certain nombre de secrétariats de conventions. La poursuite de ces évaluations constitue une activité prioritaire pour la FAO qui cherche à y faire davantage participer les pays et à constituer des partenariats avec d'autres organisations internationales.

21. La prochaine édition paraîtra en 2005. Elle reprendra les thèmes thématiques (critères) de la gestion durable des forêts recommandés à l'occasion de la consultation d'experts tenue (Kotka IV)[11] et de la Conférence internationale sur la contribution des critères et indicateurs pour la gestion durable des forêts tenue en 2003, et approuvés par le Comité des forêts de la FAO à sa seizième session en mars 2003[12]. Environ 120 correspondants nationaux se sont rassemblés à Rome en 2003 pour examiner la teneur de cette nouvelle édition, les principes directeurs concernant son établissement ainsi que les rapports des pays[13] et définir un plan de travail pour 2004, qui prévoit la fourniture d'un appui considérable aux pays et régions. Lors de cette réunion, les participants ont insisté sur la nécessité de renforcer les capacités nationales afin que les pays puissent répondre à la demande croissante d'informations, et ont fait leur l'appel lancé en faveur d'une réduction du travail demandé aux pays ainsi que de la mise au point d'un mécanisme unifié, cohérent et stable de présentation des rapports. La prise en compte des critères et indicateurs contribuera à l'utilisation de cette nouvelle édition en tant que source d'information sur les forêts dans le monde et leur gestion durable. Les efforts en cours en vue d'harmoniser la terminologie et les définitions devraient permettre de comparer plus facilement les données qui y figurent avec celles fournies par d'autres mécanismes internationaux sur les forêts.

B. Tendances et nouvelles questions concernant l'application des propositions de simplification des procédures de communication de rapports et des systèmes d'information

22. Les efforts engagés par le Partenariat sur les forêts afin de simplifier les mécanismes de communication de rapports commencent à donner des résultats. Les premières mesures prises en ce sens ont été présentées lors de la troisième session du Forum, qui les a accueillies avec satisfaction. Il s'agit notamment de la création sur le Web d'un portail[14] qui permet d'avoir facilement accès aux modalités de

présentation des rapports et aux rapports proprement dits soumis par les pays aux divers mécanismes internationaux et présente les procédures à suivre à cet égard.

23. À la fin de 2003, le Partenariat a présenté une proposition concernant un cadre commun afin de faciliter l'accès aux informations contenues dans les rapports que les pays communiquent aux organismes et instruments internationaux. Ces informations seraient organisées par thèmes et mots clefs et permettraient en outre plus facilement aux organisations et instruments de préparer leurs demandes et d'établir le calendrier de communications des rapports, l'objectif ultime étant d'alléger la tâche des pays, qui pourraient compiler et gérer plus aisément les informations nécessaires. Les membres du Partenariat sont prêts à poursuivre l'élaboration de ce cadre, mais cela suppose un appui approprié et des ressources.

24. Les progrès ont également été réalisés en ce qui concerne les demandes communes d'information. C'est par exemple le cas du questionnaire conjoint sur les statistiques forestières, utilisé et développé en permanence par l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), la FAO, l'OIBT et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. Ce questionnaire, dont l'objectif est d'améliorer l'exactitude et la fiabilité des informations sur la production, la consommation et le commerce des produits forestiers répond aux besoins en matière de données de l'ensemble des partenaires et permet d'alléger la tâche des pays, qui n'ont plus à fournir de données qu'une seule fois. De telles demandes communes d'information sont donc utiles. Une plus large utilisation des informations disponibles, telles que celles figurant dans l'Évaluation des ressources forestières, en réponse aux besoins des divers mécanismes internationaux, simplifierait également la tâche des pays. Cela suppose toutefois d'harmoniser davantage les définitions des termes employés, et de respecter ces définitions de manière systématique. Pour aboutir à des procédures simplifiées de présentation des rapports, il faut en outre que les organes directeurs des différents organismes et instruments concernés (tels que le Forum des Nations Unies sur les forêts, les conventions en rapport avec les forêts et diverses organisations internationales) adoptent les mesures nécessaires.

25. Les secrétariats des conventions en rapport avec la diversité biologique et d'autres partenaires cherchent également, sous la direction du Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE, à harmoniser leurs procédures[15]. Il serait par conséquent souhaitable de renforcer la collaboration avec les mécanismes internationaux.

C. Tendances et nouvelles questions concernant la mise en oeuvre de propositions en rapport avec les concepts, la terminologie et les définitions

26. Les progrès ont été réalisés en ce qui concerne la plupart des propositions du Groupe international/Forum intergouvernemental sur les forêts concernant les concepts, la terminologie et les définitions même si ceux-ci doivent être davantage harmonisés et utilisés de manière plus systématique dans les rapports. Les efforts se poursuivent aussi bien dans le cadre du Partenariat[16] que de la préparation de la prochaine Évaluation des ressources forestières. Comme demandé par le Forum à sa deuxième session, le Partenariat a présenté au Forum à sa troisième session, dans le

cadre de son « Framework 2003 », les progrès réalisés au sujet des définitions (E/CN.18/2003/INF.1).

27. La FAO, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le Centre pour la recherche forestière internationale et l'Union internationale des instituts de recherche forestière ont organisé conjointement à Rome en janvier 2002, une réunion d'experts chargés d'examiner diverses questions en rapport avec les concepts, la terminologie et les définitions. Cette réunion a marqué le début d'un processus multipartite d'harmonisation et d'utilisation plus systématiques des définitions de façon à réduire les obligations en matière de rapports. À l'occasion d'une deuxième réunion, organisée à Rome en septembre 2002 par les mêmes organismes et par le PNUE[17], les participants ont examiné comment les divers mécanismes et instruments internationaux définissaient les principaux termes en rapport avec les forêts, et quels étaient les points communs et les différences entre les différentes définitions. Cette réunion a montré qu'il fallait non pas une normalisation mais une harmonisation c'est-à-dire un ajustement des termes employés afin de les rendre davantage compatibles, cohérents et comparables, de mieux définir les rapports qui existent entre eux et d'en fixer la hiérarchie. La prochaine étape consistera à harmoniser les termes de base en français et en espagnol et à préciser les termes en rapport avec le caractère naturel des forêts et les forêts plantées.

28. Ces deux réunions sont parvenues à la conclusion que les différences en ce qui concerne la définition de forêt, espace forestier, terre forestière, autre terre boisée, terres non forestières, reboisement, dégradation des forêts et amélioration des forêts étaient mineures. Les termes « forêts anciennes » et « forêts semi-naturelles » recouvrent des réalités différentes selon les régions. Les termes ou expressions utilisés de manière variable et qui doivent être modifiés ou adaptés sont « autres terres » (terres autres que celles classées en tant que forêts et autres terres boisées), reboisement, déforestation, forêts plantées, remise en état des forêts, régénération des forêts, morcellement des forêts, forêt secondaire, arbres situés en dehors des forêts et faible couverture forestière.

29. Le Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts a demandé que soient précisés les termes et concepts de : forêts plantées, faible couverture forestière, et classification des zones protégées ainsi que les termes et définitions utilisés dans le cadre des critères et des indicateurs de gestion durable des forêts et les liens existant entre la certification et ces critères et indicateurs. Les progrès dans ces divers domaines sont décrits ci-dessous.

30. *Forêts plantées*. Suite à la demande du Forum intergouvernemental sur les forêts, l'Évaluation des ressources forestières 2000 contient une définition des plantations adoptée à la suite de consultations internationales dans le cadre du groupe consultatif de l'Évaluation et dans d'autres instances. Toutefois, la définition de ce qu'est une forêt naturelle, y compris plantée, reste un problème que l'harmonisation des définitions figurant dans l'Évaluation et d'autres définitions cherche à résoudre. La définition des forêts naturelles modifiées, forêts semi-naturelles, forêts plantées et plantations pose problème aux décideurs, aux planificateurs et aux responsables des forêts depuis des décennies. Il n'est pas toujours possible de distinguer une plantation d'une forêt naturelle, en particulier dans les régions tempérées et boréales, lorsque l'on a affaire à diverses essences, d'âges variés ou lorsque la plantation consiste en espèces endémiques cultivées sur

longues périodes de révolution. La distinction entre plantation et forêt naturelle est plus apparente lorsque les peuplements consistent en une seule espèce, sont plantés uniformément, de même classe d'âge et de courte période de révolution et/ou gérés de façon intensive, comme c'est souvent le cas dans les régions tropicales et subtropicales.

31. *Faible couverture forestière*. De nombreux mécanismes, y compris le Forum intergouvernemental sur les forêts, le Forum des Nations Unies sur les forêts et le Processus de Téhéran[18] ont demandé à ce que soit définie la notion de faible couverture forestière. Le PNUE et l'Union internationale des instituts de recherche forestière ont étudié la question et suggéré que les pays soient classés en tenant compte d'un ensemble de variables telles que : superficie par habitant; superficie des forêts par rapport à la superficie totale; terres forestières et autres terres boisées par rapport à la superficie totale; superficie actuelle par rapport à la superficie originelle; ou encore superficie actuelle par rapport à la superficie potentielle. La possibilité d'utiliser des indices composites doit être étudiée plus avant. Quelle que soit la définition finalement retenue, il convient de reconnaître que les pays situés en zone sèche sont souvent très sensibles à toute révision qui pourrait les amener à être reclassés dans la catégorie « à faible couverture » ou les conduire à changer fréquemment de catégorie. En outre, il est difficile d'estimer avec exactitude les zones forestières dans des zones naturelles marginales. Il serait important de mettre au point les outils permettant d'évaluer avec davantage de précision la couverture végétale dans les zones arides, éventuellement en coopération avec d'autres mécanismes, notamment l'Évaluation des ressources forestières et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

32. *Catégories de zones forestières protégées*. La classification des zones forestières protégées mise au point par l'Union mondiale pour la conservation des ressources est la plus largement acceptée au niveau mondial comme au niveau national. Le cinquième Congrès de l'Union mondiale sur les parcs naturels[19], tenu à Durban (Afrique du sud) du 8 au 17 septembre 2003, a notamment recommandé que les catégories de zones protégées soient précisées et que l'Union fasse davantage pour faire en sorte que ces catégories soient mieux comprises au niveau national comme au niveau international. La classification de l'Union au niveau mondial a servi de base à la rédaction de la partie de l'Évaluation des ressources forestières 2000 consacrée aux forêts dans les zones protégées, et a été utilisée au niveau régional par la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe. Du fait des problèmes que pose la collecte de données sur les zones protégées en Europe sur la base des catégories définies par l'Union mondiale, la quatrième Conférence ministérielle, qui s'est tenue à Vienne du 28 au 30 avril 2003, a adopté des directives pour l'évaluation des forêts protégées et protectrices et autres terres boisées en Europe[20], qui définissent cinq classes en fonction des objectifs de gestion et de la nature des interventions, et qui sont reliées aux catégories de l'Union mondiale. La Conférence ministérielle a également convenu de principes généraux concernant la désignation des zones protégées, telles que statut juridique, engagement à long terme, désignation explicite.

33. *Termes et définitions utilisés dans les critères et indicateurs*. La clarification des termes et définitions utilisés dans les critères et indicateurs est en cours. Cette question a fait l'objet d'une consultation d'experts FAO/OITB sur les critères indicateurs pour la gestion durable des forêts organisée à Cebu (Philippines) en mars 2004, afin de donner suite à la Conférence internationale sur la contribution

des critères et des indicateurs à la gestion durable des forêts de 2003[21]. Cette question est également traitée dans le rapport du Secrétaire général sur les critères et indicateurs de gestion durable des forêts soumis à la quatrième session du Forum (E/CN.18/2004/11).

34. *Certification*. L'utilisation variable de la terminologie d'un système de certification à l'autre ainsi qu'entre systèmes de certification et mécanismes de définition des critères et indicateurs d'une gestion durable des forêts a donné lieu à divers problèmes. Bien qu'il s'agisse là d'une question difficile à régler, des progrès ont néanmoins été réalisés : de nombreux systèmes de certification utilisent les critères et les indicateurs d'une gestion durable des forêts comme base ou référence pour leurs propres normes de performance.

35. *Boisement, reboisement et déboisement*. Des définitions du boisement, du reboisement et du déboisement ont été adoptées pour être utilisées dans l'évaluation des ressources forestières mondiales. Le désaccord sur le fait de savoir quelles définitions de ces termes devaient être utilisées aux fins de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto ont ralenti les négociations menées dans le cadre de cette convention. La septième réunion de la Conférences des Parties a défini les expressions forêt, boisement, reboisement, déboisement et gestion des forêts[22] et demandé au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de définir la dégradation des forêts. La neuvième réunion de la Conférence des Parties a défini les règles et modalités du boisement et du reboisement dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre, mais les parties ont finalement convenu de revenir aux définitions antérieures, car celle du reboisement présentait des difficultés particulières. Par ailleurs, à sa neuvième réunion, la Conférence des Parties a repoussé la décision sur la définition de la dégradation des forêts, choisissant de demander qu'on lui fasse des propositions sur le projet du Groupe d'experts intergouvernemental. Le Guide des bonnes pratiques du Groupe d'experts intergouvernementaux concernant le changement d'affectation des terres et la foresterie comporte de nombreuses définitions concernant la forêt et à sa neuvième réunion, la Conférences des Parties en a adopté les éléments applicables à la préparation des inventaires nationaux de gaz à effet de serre. Toutefois, elle a repoussé à la dixième réunion de la Conférence des Parties la décision sur les sections relatives au Protocole de Kyoto.

36. Diverses listes de définitions ont été mises au point, qui contribuent à la clarification et la rationalisation de l'utilisation de ces définitions. Parmi celles-ci on peut mentionner : la *Terminologie de la dendroénergie* de la FAO, que les principaux partenaires et les principales organisations, telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique et le Conseil mondial de l'énergie (CME), ont adoptée[23]; les définitions de la biodiversité des forêts de la Convention sur la diversité biologique[24]; les glossaires sur la gestion des feux de l'Observatoire mondial des incendies[25]; l'adéquation des lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental pour les rapports sur les activités nationales dans le cadre du Protocole de Kyoto[26]; et le glossaire terminologique sur la biodiversité du PNUE-Centre mondial de surveillance pour la conservation[27]. En outre, la base de données terminologiques forestières multilingues de l'Union internationale des instituts de recherches forestières, Silvavoc[28], offre des services bibliographiques et de consultations sur les terminologies et activités terminologiques forestières et contribue à l'harmonisation et l'intégration de la terminologie. L'Union

internationale a également récemment mis au point un glossaire multilingue sur la terminologie relative au carbone.

IV. Moyens de mise en oeuvre

37. Les propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts encourageaient les pays en développement à faire appel à l'aide de la communauté des donateurs dans leurs efforts d'information et d'établissement de rapports sur les forêts et appelaient les pays, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les autres organisations concernées à aider au renforcement des capacités de ces pays en matière de collecte, d'examen, de synthèse et d'utilisation d'informations sur la gestion durable des forêts.

38. La plupart des efforts dans le domaine du renforcement des capacités mettent l'accent sur le renforcement du savoir-faire technique pour la collecte et la gestion des données. Les activités des organisations internationales travaillant avec les pays au renforcement de leurs capacités de gestion des informations sur les forêts ont notamment pour objet d'aider à :

- Renforcer les capacités de collecte de données par le biais d'inventaires nationaux;
- Établir des structures d'analyse permettant de transformer les données en informations utiles;
- Institutionnaliser la gestion et la diffusion de l'information, grâce à la mise au point d'un système de conservation et de mise à jour des données, et veiller à la neutralité, la transparence, la sécurité et l'accessibilité des données;
- Définir des objectifs politiques à long terme pour la surveillance et l'évaluation des forêts.

Parmi les facteurs de réussite figurent :

- La présence de solides institutions capables d'assurer un suivi, une évaluation et des rapports indépendants et neutres;
- Une volonté nationale de prévoir suffisamment de ressources et de moyens;
- La reconnaissance et l'utilisation des informations produites lors des processus politiques, ainsi que dans le cadre de l'éducation, des médias et des publications, entre autres;
- L'établissement de rapports pertinents, fiables et d'actualité sur le suivi et l'évaluation, qui répondent aux exigences politiques;
- Le soutien nécessaire à la conservation et l'exploitation de ces données et les ressources financières requises pour leur collecte sur le long terme;
- La collaboration et la coordination au sein des institutions et organisations nationales;
- La participation des parties prenantes à tous les stades de la collecte, de l'analyse et de la communication des informations;
- La collaboration internationale.

39. Le Groupe intergouvernemental sur les forêts a reconnu la nécessité de renforcer les capacités nationales de collecte, d'analyses et d'établissements de rapports sur les forêts, notamment dans les pays en développement et les pays à économie en transition, en vue d'améliorer la prise de décisions et la mise au point des programmes et des politiques. Il a également noté la nécessité d'une plus grande coordination et coopération dans et entre les pays, ainsi qu'avec les organisations et instruments internationaux pour la collecte, l'examen et la synthèse périodiques et en temps utile des informations sur les forêts et leur exploitation[29].

40. Le renforcement des capacités en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports est souvent conçu comme faisant partie intégrante des programmes forestiers nationaux. Les activités destinées à aider les pays en développement à constituer de telles capacités sont en effet considérées comme faisant partie intégrante des programmes et projets des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts. Outre les exemples fournis dans la présente section, des informations sur le renforcement des capacités en matière de critères et d'indicateurs sont fournis dans le document E/CN.18/2004/11. Des exemples y sont présentés.

41. La FAO aide les institutions nationales à concevoir et mettre en oeuvre des évaluations nationales des forêts grâce à une formation en matière d'inventaire, de gestion de l'information et de méthodes d'évaluation dans ce domaine, à la mise en oeuvre d'équipes nationales pour la réalisation d'inventaires systématiques sur le terrain; et la création de services nationaux d'information sur les forêts, en particulier aux fins des programmes forestiers nationaux. La FAO aide également les pays et régions en développement par le biais d'études sur les perspectives du secteur forestier, de processus concernant les critères et les indicateurs et du renforcement des programmes forestiers nationaux, et, notamment, par l'intermédiaire du Fonds pour les programmes forestiers nationaux.

42. L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) aide à la mise au point de systèmes nationaux d'information statistique sur les forêts, et à la formation concernant les critères et indicateurs de gestion durable des forêts tropicales naturelles de cette organisation et leur mise à l'épreuve sur le terrain. L'OIBT a organisé sept ateliers régionaux destinés à permettre à ses membres d'acquérir des capacités dans le domaine statistique. Douze projets au niveau national dans le domaine de la mise au point de systèmes nationaux de statistique en matière forestière ont également été menés. L'OIBT a organisé des ateliers de formation nationaux sur l'application de ses critères et indicateurs dans les pays producteurs qu'elle compte parmi ses membres. Les membres sont encouragés à mettre en place leur système d'établissement de rapports à l'OIBT au niveau national en utilisant les critères et indicateurs de cette organisation, afin de faciliter la préparation des rapports de l'OIBT sur la situation de la gestion des forêts dans les tropiques, qui sera publié en 2004.

43. Plusieurs membres du Partenariat de collaboration sur les forêts aident activement à la constitution d'une capacité nationale en matière de collecte, de traitement et de transmission des données, et apportent leur assistance en vue d'améliorer à l'intérieur du pays la coordination de l'établissement des rapports destinés aux différents processus et instruments. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques apporte son soutien au renforcement des capacités en matière de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information sur les

inventaires concernant le carbone dans le domaine des forêts. Le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) joue un rôle important dans le renforcement des capacités, grâce à ses travaux sur les critères et indicateurs de gestion durable des forêts et, notamment, les tests et la formation dans ce domaine au niveau des pays. La Banque mondiale apporte son soutien aux efforts de renforcement des capacités concernant les données et informations relatives aux forêts, grâce à des projets dans de nombreux pays. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) assure un financement pour le renforcement des capacités des pays en matière de collecte, de diffusion et d'analyse des informations sur les forêts, en tant que composante de projets concernant la biodiversité, les changements climatiques et la dégradation des sols. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) apporte un soutien technique aux pays pour le suivi et l'établissement des rapports concernant les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et aide ces pays à rechercher une aide financière pour la préparation et la diffusion des rapports. Le Programme spécial de l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO) en faveur des pays en développement mené en collaboration avec le Centre pour la recherche forestière internationale et le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement et avec la coopération technique de la FAO, a organisé une réunion d'experts intitulée « Renforcement des capacités des spécialistes des forêts en Amérique latine dans les domaines des critères et des indicateurs, du contrôle de la gestion des forêts et de la certification », qui s'est tenue à Turrialba (Costa Rica), en mai 2003.

44. En ce qui concerne le renforcement des capacités en général, un certain nombre de pays ont précisé dans leur rapport au Forum des Nations Unies sur les forêts qu'ils avaient favorisé des activités de formation concernant les critères et indicateurs de gestion durable des forêts (voir E/CN.18/2004/__) et la réalisation des évaluations nationales des ressources forestières, entre autres choses. De nombreux pays donateurs ont fourni des exemples de l'appui qu'ils ont apporté aux pays en développement dans un large éventail de domaines et notamment de l'aide à la réalisation et la publication d'inventaires forestiers nationaux.

45. À l'occasion d'un certain nombre de réunions, des recommandations ont été formulées quant au renforcement des capacités des pays en matière d'inventaires des ressources forestières et de suivi et d'évaluation. Parmi ces réunions figurent la consultation d'experts qui s'est tenue à Kotka, en Finlande, en juillet 2002[30], la réunion des correspondants nationaux pour l'évaluation des ressources forestières000[31] et celle du Groupe spécial d'experts du Forum des Nations Unies sur les forêts sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports.

46. Le Groupe spécial d'experts a conclu que les réunions et initiatives concernant le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports avaient donné lieu à plusieurs recommandations sur le renforcement des capacités, qui méritent d'être étudiées par le Forum des Nations Unies sur les forêts. Les participants ont noté que ces fonctions étaient complexes et que ceux qui demandaient des informations n'étaient pas toujours au fait des difficultés que leurs demandes occasionnaient pour les pays qui ne disposent que de capacités limitées pour leur répondre. Bien que de nombreux pays en développement ou à économie en transition possèdent les connaissances, ils n'ont pas les ressources suffisantes pour assurer efficacement le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports. En outre, le Groupe spécial d'experts a jugé qu'il convenait de motiver davantage les interlocuteurs nationaux et

de combler le manque de communication entre les personnes chargées de répondre aux demandes et celles qui leur fournissent des informations; l'une des façons d'accroître le soutien international au renforcement des capacités en matière de surveillance, d'évaluation et d'établissement de rapports sur la gestion durable des forêts, y compris la mise en oeuvre des Propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts, est d'intégrer ces fonctions dans les plans de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et les programmes forestiers nationaux.

V. Conclusions

47. **Une attention accrue est accordée au suivi, à l'évaluation et à l'établissement des rapports, ainsi qu'à l'échange des expériences en la matière. Mais il est largement reconnu que ces fonctions ne constituent pas une fin en elles-mêmes. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), le Processus forestier qui en est découlé par le biais du Groupe intergouvernemental sur les forêts, du Forum intergouvernemental sur les forêts et du Forum des Nations Unies sur les forêts, et plusieurs initiatives et autres réunions menées sous la responsabilité des pays ont abouti à la reconnaissance du fait que des évaluations périodiques étaient essentielles pour parvenir à une planification à long terme efficace, détecter les problèmes et signaler les nécessités de procéder à des ajustements au niveau des politiques et des programmes et évaluer les conséquences des interventions tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif. L'objectif principal du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports en matière de forêts est de faciliter une prise de décisions en connaissance de cause au sein des pays, mais il existe également d'importants débats et actions politiques aux niveaux régional et international.**

48. **Malgré une évolution encourageante dans le domaine de la collecte d'informations sur les forêts à tous les niveaux, de nombreux pays ne disposent pas de connaissances de base sur leurs forêts et l'utilisation de leurs ressources. Des efforts se poursuivent pour rendre le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports plus efficaces et pertinents et en améliorer le rapport coût-efficacité.**

49. **La poursuite du développement de l'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO est importante si l'on veut disposer d'informations complètes sur les ressources forestières au plan mondial et contribuer à la prise de décisions en matière de gestion durable des forêts aux niveaux régional et mondial, et aider à l'harmonisation et la rationalisation de l'établissement des rapports dans ce domaine.**

50. **Le cadre d'information commun pour l'établissement des rapports nationaux sur les forêts à l'intention des processus internationaux proposé par le Partenariat de collaboration sur les forêts devrait faciliter le suivi et l'évaluation des progrès et la rédaction des rapports tant au plan international qu'au niveau national, en réduisant la charge que ces rapports constituent pour les pays.**

51. **De meilleures synergies devraient être recherchées entre les travaux du Partenariat de collaboration sur les forêts en matière de rationalisation de**

l'établissement des rapports concernant ce domaine, et ceux que le PNUE conduit sur la rationalisation de l'établissement des rapports dans le cadre des conventions en matière de biodiversité.

52. **Le processus d'harmonisation des définitions concernant les forêts mené par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et les travaux menés sur les définitions dans le cadre du processus d'évaluation des ressources forestières mondiales sont complémentaires et prennent de l'ampleur. Les collaborateurs et parties prenantes, y compris les organisations intergouvernementales, les experts nationaux, les universitaires, les scientifiques et les organisations non gouvernementales internationales, soutiennent fermement les efforts visant à résoudre les difficultés liées aux définitions concernant les forêts qui posent problème aux forestiers et aux planificateurs depuis des décennies. Ces travaux, qui mériteraient de recevoir l'aval du Forum des Nations Unies sur les forêts, pourraient servir de catalyseurs pour les gouvernements afin d'envoyer des messages cohérents aux différents organes directeurs quant à l'usage des définitions.**

53. **La plupart des discussions sur le renforcement des capacités portent essentiellement sur le renforcement du savoir-faire technique quant aux modes de collecte et de gestion des données. Les ressources financières pour poursuivre cette collecte sur le long terme pourraient ne pas être assurées si les pays ne sont pas convaincus de la nécessité de disposer de telles données. Les changements institutionnels nécessaires pour renforcer les capacités et améliorer l'information prennent du temps. Aussi, une perspective et une planification à long terme sont-elles nécessaires. Lorsque la sylviculture ne représente qu'une part relativement modeste de l'économie, des synergies avec d'autres secteurs ou une collaboration régionale peuvent être nécessaires pour mobiliser une masse critique de ressources en faveur d'une gestion durable des forêts.**

VI. Points à examiner

54. **Le Forum des Nations Unies sur les forêts pourrait souhaiter envisager d'examiner les points suivants :**

a) Prenant en considération les résultats des récentes initiatives menées par les pays dans le cadre du Forum et des autres réunions organisées au Japon, en Italie, au Guatemala et aux Philippines, et se félicitant des travaux des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts sur la rationalisation de l'établissement des rapports dans ce domaine et de leurs efforts pour tenir les pays et les autres parties prenantes informés de leurs activités, le Forum des Nations Unies sur les forêts pourrait souhaiter envisager :

b) D'inviter les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à renforcer leurs activités et leur collaboration au niveau national afin d'aider les pays à renforcer leurs capacités de collecte, de gestion, de diffusion

d'informations sur les forêts et d'établissement de rapports dans ce domaine, en vue d'améliorer le rapport coût-efficacité, l'efficience et la pertinence pour les décideurs du suivi, de l'évaluation et de l'établissement des rapports;

c) D'encourager les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à continuer à mettre à disposition les informations provenant des rapports nationaux, y compris grâce à la mise au point d'un cadre d'information commun pour l'établissement des rapports à l'intention des instruments internationaux, et de continuer à faire connaître les travaux du Partenariat sur la rationalisation des rapports, y compris auprès de leurs organes directeurs;

d) D'appeler instamment les États membres à donner des orientations cohérentes en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports aux divers organes internationaux s'intéressant aux forêts, en vue de réduire la charge que représente l'établissement de ces rapports et faciliter la compilation et l'analyse de ces derniers aux niveaux national et international;

e) D'appeler instamment les États membres et d'inviter les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à soutenir et renforcer le processus d'harmonisation des définitions en cours au sein du Partenariat;

f) D'inviter instamment les organes directeurs des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à prendre note et tirer parti des travaux sur les définitions, à utiliser plus largement les définitions existantes, dans la mesure du possible, et à éviter d'en créer de nouvelles, à moins que cela ne soit nécessaire et que la façon de procéder permette facilement d'opérer des ajustements ou de revenir en arrière.

Notes

[1] Voir le rapport du Secrétaire général E/CN.18/2002/8 et le rapport sur les travaux de la deuxième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, *Documents officiels du Conseil économique et social, 2002, Supplément No 22* (E/2002/42) chap. II.B, résolution 2/2.

[2] Dans sa résolution 2000/35, le Conseil économique et social a décidé que le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports seraient une des six principales fonctions exercées par le Forum.

[3] La réunion a été accueillie par le Japon du 5 au 8 novembre 2001 et organisée avec le coparrainage de l'Australie, du Brésil, des États-Unis d'Amérique, du Ghana, de l'Indonésie, du Japon, de la Malaisie et de la Norvège. Le rapport est disponible sous la cote E/CN.18/2002/12.

[4] Cette conférence a été organisée par l'Instituto Nacional de Bosques du Guatemala en collaboration avec la FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de la Finlande à Guatemala du 3 au 7 février 2003. Le rapport peut être consulté à l'adresse <http://www.fao.org/DOCREP/005/Y8694F/Y8694F00.HTM>.

[5] La réunion a été accueillie par l'Italie et organisée avec le coparrainage de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de l'Italie, du Japon, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède et de la Turquie, et avec le concours de la FAO, de l'OIBT et du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, à Viterbo (Italie) du 17 au 20 mars 2003. Le rapport a été publié sous la cote E/CN.18/2003/9.

[6] Cette réunion a été accueillie par les Philippines et organisée par la FAO et l'OIBT, du 2 au 4 mars 2004.

[7] Voir le site Web du Partenariat sur les forêts (<http://www.fao.org/forestry/cpf> et Collaborative Partnership on Forests Framework 2003 (E/CN.18/2003/INF.1) et 2004 (E/CN.18/2004/INF.1) pour de plus amples informations.

[8] Au moment où le Forum tenait sa deuxième session, une réunion d'experts sur l'harmonisation des définitions, organisée conjointement par la FAO, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le Centre pour la recherche forestière internationale, l'Union internationale des instituts de recherche forestière et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, avait eu lieu auparavant à Rome, en janvier 2002. Le rapport peut être consulté à l'adresse : <http://www.fao.org/forestry/fop/fopw/Climate/climate-e.asp>.

[9] Pour le libellé des recommandations, voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2002, Supplément No 22* (E/2002/42), chap. II.B, résolution 2/2, sect. E, par. 1 à 4.

[10] <http://www.fao.org/forestry/fo/fra/index.jsp>.

[11] Évaluation des ressources forestières mondiales – harmonisation des efforts nationaux et internationaux. Compte rendu de la consultation d'experts tenue du 1er au 5 juillet 2002 à Kotka (Finlande). Voir <www.fao.org/forestry/fra-kotka4>.

[12] Rome, 10-14 mars 2003. Le rapport est disponible à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/forestry/cofo>.

[13] Pour le rapport, voir <www.fao.org/forestry/fra>.

[14] <http://www.fao.org/forestry/cpf-mar>.

[15] On trouvera d'autres informations sur le site Web du Partenariat à l'adresse <http://www.fao.org/forestry/cpf-mar>.

[16] Pour le « Framework 2004 », voir E/CN.18/2004/INF.1.

[17] Les rapports de ces deux réunions sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/forestry/fop/fopw/Climate/climate-e.asp>.

[18] Réunion internationale d'experts sur les besoins spéciaux des pays en développement à faible couvert forestier organisée par le Gouvernement iranien en 1999. Le rapport de la réunion a été présenté à la quatrième session du Forum intergouvernemental sur les forêts (E/CN.17/IFF/2000/7).

[19] Le rapport est disponible à l'adresse suivante : <http://www.iucn.org/themes/wcpa/wpc2003/pdfs/outputs/wpc/recommendations.pdf>.

[20] Voir résolution 4, annexe 2 à l'adresse suivante : <http://www.mcpfe.org/livingforestsummit/secure/k-tools/phplib/MedienDatenbankView.inc.php?id=199>.

[21] Le site Web du Forum des Nations Unies sur les forêts (<http://www.un.org/osc/forests>) offrira un lien avec le rapport dès que celui-ci sera disponible.

[22] FCCC/CP/2001/13/Add.1.

[23] <http://www.fao.org/forestry/foris/webview/energy/index.jsp?siteId=3281&langId=l>.

[24] <http://www.biodiv.org/programmes/areas/forest/definitions.asp>.

[25] <http://www. fire.uni-freiburg.de/literature/glossary.htm>.

[26] <http://www.grida.no/climate/ipcc/land_use/305.htm>.

[27] <http://www.unep-wcmc.org>.

[28] <http://www.iufro.org>.

[29] Voir E/CN.17/1997/12, par. 115 c); et E/CN.17/2000/14, par. 17 a).

[30] Évaluation des ressources forestières mondiales – harmonisation des efforts nationaux et internationaux. Compte rendu de la consultation d'experts, 1er-5 juillet 2002, Kotka (Finlande) <www.fao.org/forestry/fra-kotka4>.

[31] Formation des correspondants nationaux pour l'évaluation et la surveillance de l'utilisation et des changements des terres forestières, Rome, 17-21 novembre 2003. Compte rendu des travaux. Document de travail 80 sur l'évaluation des ressources forestières. Voir <www.fao.org/forestry/fra>.